

REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo et la
Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2024-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 11 décembre 2024

Nombre de membres du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (9) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, MEHDI, VOUILLOT, GILET. Mesdames MARTIN, VILLARI, TEPPE-ROGUET, COTTET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur de VIRY. Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (2) Messieurs CLERJON et BOUCHET.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD. Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, JOUVES-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON. Messieurs LAURENT, PHILIPPE.

Invitées présentes : Mesdames BRISSE ET GEFFROY.

OBJET : RENONCIATION AU VERSEMENT DE LA 2^{EME} PARTIE DE LA SUBVENTION VERSEE PAR LES 3 EPCI

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2,

Vu la délibération 2024-13 portant sur l'approbation du budget primitif 2024 des Monts du Genevois,

Vu la délibération 2024-19 portant sur la décision modificative n°1 sur le budget primitif 2024 des Monts du Genevois,

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, il avait été initialement sollicité deux subventions par nos 3 EPCI.

Cependant, les recettes de la taxe de séjour pour l'année 2024 se sont révélées nettement supérieures aux prévisions initiales.

En conséquence, nous avons renoncé aux reversements de la 2ème partie de la subvention versées par nos 3 EPCI.

Cette décision implique une révision du budget primitif afin d'intégrer les ajustements nécessaires.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, les ajustements budgétaires suivants :

- Diminution des recettes au chapitre 74 (compte 74) pour un montant de 209 110.00€.
- Réduction des dépenses au chapitre 011 (compte 611) pour un montant de 209 110.00€, afin de garantir l'équilibre budgétaire.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 11 décembre 2024

Affiché ou notifié le 11 décembre 2024

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

20 DEC. 2024

ARRIVEE
5

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Anny - Elue

4A828EF2C1E647D...

Signé par :

E86D121BD3D240A...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo et la
Communauté de commune du Genevois

Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2024-24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 11 décembre 2024

Nombre de membres du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (9) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, MEHDI, VOUILLOT, GILET. Mesdames MARTIN, VILLARI, TEPPE-ROGUET, COTTET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur de VIRY. Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (2) Messieurs CLERJON et BOUCHET.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD. Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, JOUVES-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON. Messieurs LAURENT, PHILIPPE.

Invitées présentes : Mesdames BRISSE ET GEFFROY.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR BP 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2;

Vu la délibération 2024-13 portant sur l'approbation du budget primitif 2024 des Monts du Genevois,

Vu la délibération 2024-19 portant sur la décision modificative n°1 sur le budget primitif 2024 des Monts du Genevois,

Considérant la renonciation du versement de la 2^{ème} partie de la subvention versées par les 3 EPCI.

Considérant le crédit disponible engendré par les recettes de taxe de séjour.

Nous préconisons de réaliser une décision modificative permettant de garder l'équilibre budgétaire.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

APPROUVE à l'unanimité de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

20 DEC. 2024

- Recette Fonctionnement : Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :
Article 753 Taxe de séjour : 209 110.00 €
- Dépense Fonctionnement : Chapitre 011 « Charges à caractère général » :
Article 611 Contrats de prestation de services : 209 110.00€

ARRIVEE
5

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

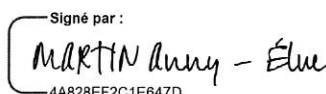
Le 11 décembre 2024

Affiché ou notifié le 11 décembre 2024

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

4A828EF2C1E647D...

Signé par :

E86D121BD3D240A...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois

Préfecture de la Haute-Savoie Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE
SGCD / Pôle accueil courrier

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

20 DEC. 2024

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

ARRIVEE
5

N° 2024-25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 11 décembre 2024

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (9) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, MEHDI, VOUILLOT, GILET. Mesdames MARTIN, VILLARI, TEPPE-ROGUET, COTTET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur de VIRY. Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (2) Messieurs CLERJON et BOUCHET.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD. Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, JOUVES-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON. Messieurs LAURENT, PHILIPPE.

Invitées présentes : Mesdames BRISSE ET GEFFROY.

OBJET : DÉLIBÉRATION – TARIFS BOUTIQUE ET BILLETTERIE

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genevois qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,

Vu la délibération 2010-12 autorisant la vente pour compte de tiers,

Considérant qu'il est nécessaire pour les Monts du Genevois de fixer les principaux tarifs et les marges appliqués par l'Office du Tourisme pour les produits en vente dans son espace boutique,

Considérant que les tarifs sont présentés lors de la séance du Comité de direction,

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité la fixation des tarifs et des marges applicables à la boutique et à la billetterie de l'Office de Tourisme, qui seront effectifs à partir du 11 décembre 2024.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 11 décembre 2024

Affiché ou notifié le 11 décembre 2024

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

20 DEC. 2024

Le Secrétaire de séance
Madame MARTIN

ARRIVEE
5

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Anny - Élu

4A828EF2C1E647D...

Signé par :

E86D121BD3D240A...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo et la
Communauté de commune du Genevois

Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2024-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 11 décembre 2024

Nombre de membres du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (9) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, MEHDI, VOUILLOT, GILET. Mesdames MARTIN, VILLARI, TEPPE-ROGUET, COTTET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur de VIRY. Madame LECAUCHOIS.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (2) Messieurs CLERJON et BOUCHET.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD. Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, JUVES-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON. Messieurs LAURENT, PHILIPPE.

Invitées présentes : Mesdames BRISSE ET GEFFROY.

OBJET : CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'OFFICE DE TOURISME « MONTS DE GENEVE » EN « MONTS DU GENEVOIS »

Vu le code du tourisme,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux établissements publics à caractère industriel et commercial,

Considérant la validation des nouveaux statuts de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois, en conseil communautaire par nos 3 collectivités.

Considérant la présentation du déploiement de la nouvelle marque le 06 juin 2024 au Comité de direction.

Considérant le besoin de la mise en conformité de la nouvelle dénomination de l'Office de Tourisme Monts du Genevois (anciennement Monts de Genève) pour procéder aux démarches administratives.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, le changement de dénomination de l'Office de Tourisme « Monts de Genève » en « Monts du Genevois » effectif depuis le 01 juillet 2024.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 11 décembre 2024

Affiché ou notifié le 11 décembre 2024

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

20 DEC. 2024

ARRIVEE
5

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Inny - Elue

4A828EF2C1E647D...

Signé par :

E86D121BD3D240A...

